



Quitter son emploi brusquement !!!

Par **titi14**, le **09/02/2012 à 13:16**

Bonjour, rn rn je suis salarié en tant que mécanicien automobiles depuis le 04 juillet 2011. j'ai abandonner mon poste suite a une énième altercation avec mon chef d'atelier et je souhaiterait connaitre mes droit ainsi que les siens !!! rn rn dans l'attente de vos conseille je vous remercie !!!!

Par **amajuris**, le **09/02/2012 à 13:55**

bjr, rnsi je comprends bien vous avez abandonné votre poste. rn votre employeur peut vous envoyer un courrier de mise en demeure de reprendre le travail, mais ce n'est pas une obligation. rn vous êtes mis dans la situation la plus avantageuse pour votre employeur et la moins avantageuse pour vous. rn en effet votre employeur n'a aucune obligation de vous payer du fait de votre absence et aucune obligation de vous licencier, cette situation peut durer longtemps. et comme vous n'êtes pas licencié vous n'avez pas droit au chômage. rn donc il faut reprendre contact avec votre employeur. rncdt